

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2018

Réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2018 à 20h00 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf M. DORDOIGNE.

M. CHEVEE est désigné en qualité de secrétaire.

1. Bilan énergétique des bâtiments communaux

Au début de l'année, un diagnostic énergétique a été réalisé par le « Pôle Energie Conseil » d'Energie Eure-et-Loir. Le bilan fait ainsi l'objet d'une présentation au Conseil Municipal, par les conseillers en énergie : bilan portant sur les consommations et dépenses en énergie dans les différents bâtiments de la collectivité et suggestions d'investissements pour permettre à l'équipe municipale de s'engager progressivement dans une politique dédiée à l'efficacité énergétique.

2. Compte-rendu

Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2018 est soumis aux signatures.

3. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 27/09/2018 : le fonctionnement de la commission a été rappelé aux membres, puis s'en est suivie l'élection d'un Président et d'un Vice-Président. A l'unanimité ont été élus, M. LERIGET, Président et M. HUWART, Vice-Président.

Deux nouvelles compétences, transférées à la Communauté de Communes du Perche le 01/01/2018, n'ont pas entraîné de transfert de charges financières par les communes. Il s'agit du programme local de l'habitat et de la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT ainsi présenté.

4. Commission de contrôle de la liste électorale

La réforme portant sur la gestion des listes électorales, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, transfère au Maire, en lieu et place de la commission administrative qui est supprimée, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Un contrôle sera opéré par une commission de contrôle créée par la loi, composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Mme LAMY Mauricette se porte volontaire pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales en tant que membre titulaire, et Mme LEVEAU Gaëlle, en tant que membre suppléante.

5. Demande de subvention sur le Fonds départemental de Péréquation

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir une subvention sur le Fonds départemental de Péréquation pour l'ensemble des investissements réalisés sur l'exercice 2018.

6. Travaux de mise en accessibilité aux PMR de la salle communale

Six entreprises ont transmis une offre de prix pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle communale. Le Conseil Municipal retient les entreprises les mieux disantes.

Les travaux ont été répartis en 4 lots : le gros œuvre sera réalisé en régie par la commune, les menuiseries seront réalisées par l'entreprise MOI Stéphane sise à SAINT-PIERRE-LA-BRUYERE (61), l'électricité par l'entreprise IDELEC sise à SAINT-PIERRE-LA-BRUYERE (61), les travaux de plomberie, sanitaire et chauffage par l'entreprise GARCIA Frédéric sise à TRIZAY-COUTRETÔT (28).

Le montant total des offres s'élève à 10 175,35 € HT., soit 12 210,42 € TTC.

7. Marquage du stationnement rue de Chartres

Deux entreprises ont répondu à la consultation. L'entreprise PIGEON TP, sise à MARGON (28) est retenue pour réaliser les travaux de marquage du stationnement rue de Chartres pour un montant de 4 748,50 € HT, soit 5 698,20 € TTC.

8. Manifestations de fin d'année

- « Esprit Gourmet » est retenu pour la fourniture des colis de Noël qui seront offerts aux aînés de la commune inscrits sur la liste électorale au 31/12/2018 et ayant atteint l'âge de 67 ans. La distribution se fera au domicile des intéressés le samedi 15/12/2018.
- La cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 21 décembre 2018.
- Le Noël des écoles se déroulera le mardi 18 décembre 2018 à Brunelles.
- La remise d'un bon d'achat au personnel communal à l'occasion de Noël est reconduite.

9. Informations diverses

- La commune de Brunelles, par arrêté municipal du 14/09/2018, en association avec la commune de Champrond-en-Perchet, a créé un règlement du cimetière : celui-ci est consultable dans les deux communes.
- L'association UFOLEP Football n'a pas repris ses activités à la rentrée et est mise en sommeil pour le moment. Le Président a procédé au remboursement de la subvention versée par la Commune.
- Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal la liste des requêtes du Président du FCCB : réfection des vestiaires (peinture, douches, chauffage), éclairage du stade (déplacement des projecteurs), installation d'un filet dans le fond du stade, pose d'un défibrillateur, implantation d'un local buvette. Ces demandes seront étudiées lors du vote du budget 2019.
- Une fuite d'eau est intervenue sur le réseau d'eau potable de l'antenne des Salles.
- L'invitation des 100 kms du Perche pour remercier les bénévoles et préparer la prochaine manifestation est transmise au Conseil Municipal.
- L'ANERVEDEL a fait parvenir un devis pour le nettoyage du Val Roquet. Il est convenu de reporter l'intervention à plus tard.
- De nouvelles analyses ont été effectuées sur le réseau d'eau potable de La Grande Maison à La Flaudière en trois points différents : il n'a pas été détecté de chlorure de vinyle de monomère (CVM) sur ces échantillons.

- La réunion publique d'information sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal s'est tenue comme prévu le 16/10/2018. Quelques magazines mis à disposition par Eure-et-Loir Numérique sont encore disponibles pour les personnes qui n'ont pu assister à la réunion.
- Le transfert à la CDC du Perche de la compétence du service de l'eau potable entraînera de nombreuses réunions dans les mois à venir. Les délégués sont invités à être assidus à ces réunions.
- Dans le cadre du centenaire de la guerre 1914-1918, lors de la cérémonie commémorative les enfants de l'école rendront un hommage particulier aux soldats de la commune Morts pour la France.
- L'embrayage du véhicule communal étant usé, la question est posée de savoir si l'on remplace le véhicule ou si l'on remplace l'embrayage. Le Conseil Municipal préconise la seconde solution.

Il n'y a pas d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.